

# PROCÈS-VERBAL

Le Conseil Municipal de Cornillé-les-Caves s'est réuni à la Mairie le **LUNDI 29 janvier 2018** à 18 heures 30.

**Membres présents** : Paul RABOUAN, Maire, Raymond GARCIA, Lydie BOUET, Mauricette ABRIVARD, Adjoint, Jean-Claude FLECHEAU, Sandrine PARTHENAY, Thierry BERRANGER, Hervé ROUXEL, Ludovic LACORE, Virginie PELÉ, conseillers municipaux.

**Membres excusés** : 0

M. Rabouan présente Melle MANIMONT Alice, 15 ans, domiciliée sur la commune et membre de l'Espace Jeunesse de Seiches. Les membres de l'Espace jeunes ont en effet un projet humanitaire pour apporter des fournitures scolaires et du matériel médical et pédagogique dans des villages marocains éloignés des grandes villes. Alice Manimont présente ce projet ainsi que le budget prévisionnel de l'opération et demande aux élus si le groupe peut espérer une subvention de la commune. Cette demande sera étudiée lors du prochain bureau municipal et une réponse sera donnée très rapidement.

1. **Procès-verbal de la précédente séance (11/12/2017). ADOPTÉ à l'unanimité.**
2. **CCALS – Groupement de commande de repas.**

Certains élus rappellent l'importance d'être vigilant sur l'aspect qualitatif des repas qui seront finalement livrés et veulent s'assurer que cette adhésion concerne uniquement la consultation et n'engage pas la commune à se rallier au choix de la commission d'appel d'offre. Il est décidé de voter favorablement sous réserve de ne pas être engagé pour la fourniture des repas.

M. Rabouan rappelle que notre adhésion à l'appel d'offre est conditionnelle puisque nous sommes toujours dans l'incertitude du maintien de l'école à la prochaine rentrée. Une confirmation est demandée à Mme Gibeau, référente de la CCALS, pour cette opération.

Mme Lydie BOUET est désignée pour représenter la commune à la commission d'appel d'offre.

10 voix « Pour » 0 voix « contre » 0 « Abstention » - **ADOPTÉ** sous réserve de ne pas être engagé pour la fourniture des repas

3. **CCALS – Approbation de la convention gestion de service pour la gestion du service assainissement.**

M. Rabouan rappelle que pour l'année 2018, l'adhésion n'entraînera pas de grandes modifications pour le travail des agents municipaux ; la facturation sera assurée par le secrétariat et la surveillance hebdomadaire (ou plus en cas de problème) des stations par les agents techniques. La CCALS remboursera la commune sur la base de 1.50 € par facture établie et 20.00 € de l'heure pour les interventions des agents techniques. Le coût du service sera défalqué de l'attribution de compensation que la CCALS verse à la commune.

M. Rabouan donne lecture d'un courrier que la commune de Durtal a adressé au Président de la CCALS pour notifier quelques remarques des élus durtalois sur cette convention. Les élus de Cornillé relèvent la question du montant de remboursement du coût horaire des agents communaux s'ils doivent intervenir en urgence sur un weekend ou jour férié. Il est décidé d'approuver cette convention de gestion du service sous réserve d'une majoration du coût horaire pour les interventions hors jour ouvré.

10 voix « Pour » 0 voix « contre » 0 « Abstention » **ADOPTÉ** sous réserve d'une majoration du coût horaire pour les interventions les weekend et jours fériés.

**4. CCALS – Création du syndicat « BVA-Romme » et modifications statutaires.**

10 voix « Pour » 0 voix « contre » 0 « Abstention » **ADOPTÉ**

**Questions diverses : Néant**

La séance est levée à 19h30.